LA DÉFENSE

DES

VICTIMES POLITIQUES

Bulletin hebdomadaire des Groupes d'Action contre la répression et la terreur blanche

DIRECTION :
55, rue du Fg-Montmartre, Paris-9e
Téléph : Trudaine 77-41 / 77-42

On est prié de reproduire les articles et informations publiés ici.

Samedi 2 octobre 1926.

SOMMAIRE DU N° 16.

ITALIE

1° La terreur est déchaînée.
2° Un an de terreur.
3° La peine de mort avec effet rétroactif.
4° Dans l'enfer fasciste.
5° Arrestations de députés et de journalistes.
6° Sanctions contre des émigrés politiques.

POLOGNE

1° La crise politique.
2° Arrestation de syndicalistes réformistes.
3° Mme Sempolowska plaide pour l'amnistie.
4° Les tortionnaires sont vénaux.
5° A travers les grilles.
6° Les perquisitions.
7° Contre les minorités nationales.
8° Odieuses violences contre un vieillard.
9° Cinq ans de prison pour deux innocents.
10° Les protestations en France.

FRANCE

1° A la prison de la Rabta à Tunis.
2° Encore un cas d'arbitraire en Algérie.
3° La répression dans la marine de guerre.

ITALIE

LA TERREUR EST DÉCHAINÉE !

La presse n'a pas publié, cette fois-ci, comme elle le fit lors de l'assassinat de Matteotti, des larges nouvelles sur la vague de terreur inouïe qui a suivi l'attentat contre Mussolini, car le gouvernement fasciste, devant la faillite de l'opposition de l'Aventin, a tiré les leçons des événements qui suivirent le meurtre du député socialiste, et qui faillirent le faire sombrer, pour renforcer et perfectionner le régime de tyrannie qu'il a instauré en Italie.

C'est ainsi que le bâillon imposé à la presse italienne a empêché qu'on sache l'étendue de la vague de terreur qui a sévi et qui continue à sévir en Italie, d'autant plus que la presse étrangère non plus n'a relaté largement la réaction inouïe qui a suivi l'attentat contre le « Duce ».

« La Riscossa » et le « Corriere degli Italiani » ont reporté des nombreuses nouvelles, que nous empruntons à ces deux journaux.

Deux jours après l'attentat, d'ordre du ministère de l'Intérieur, les préfets communiquaient à la presse la note suivante :

« Il est interdit de donner des nouvelles sur les incidents survenus à la suite de l'attentat contre les consulats français, aussi bien que de donner quelque communication que ce soit concernant les dommages subis par les imprimeries, les bastonnades de journalistes, des personnes privées, les dévastations, etc., qui ont eu lieu à la suite de l'attentat. »

Quels sont donc les faits que le gouvernement des chemises noires veut étouffer ?

En voici quelques-uns :

A Trieste, le samedi 11 septembre, une grande bataille se livra entre les fascistes de choc (« squadristi ») et les forces de police et des carabiniers. Depuis longtemps les fascistes convoitaient, pour y installer le siège de leur fédération provinciale, l'immeuble de la « Société philharmonique ». Ils profitèrent des troubles créés par la nouvelle de l'attentat pour donner l'assaut à l'immeuble. Plusieurs rencontres eurent lieu entre fascistes et police, au cours desquelles les fascistes eurent deux tués et plusieurs blessés.

A la suite de ces événements l'état de siège fut proclamé à Trieste.

A Milan, comme nous avons dit dans notre dernier bulletin, l'imprimerie de l' « Unità » et de l'« Avanti » furent endommagées gravement par les escouades fascistes qui y firent irruption.

Les fascistes, encadrés militairement, sillonnent, dès la nouvelle de l'attentat, les rues de Milan. Le rédacteur de l' « Unità », M. Edmondo Peluso, est assailli brutalement, frappé et piétiné d'une façon sauvage. Les médecins de l'hôpital ne lui ont reconnu que quelques blessures... non graves, tandis qu'un médecin privé a constaté l'existence de nombreuses blessures assez graves et une forte compression au thorax, produite par les coups.

A Bologne, un commerçant, M. Girotti, qui protestait contre les bastonnades, fut lui-même saisi et blessé gravement, puis arrêté sous l'inculpation... d'excitation au meurtre !

Mais les fascistes commirent encore dans cette ville un crime odieux. Le militant communiste Fantoni essuya une véritable fusillade. Il fut ainsi assassiné sous les yeux de sa mère, impuissante à porter du secours à son fils.

D'autres nombreuses bastonnades et attaques à main armée ont caractérisé ces tristes jours, à Bologne.

A Florence et à Vérone, plusieurs équipes de carabiniers, fusil en joue, ont parcouru pendant plusieurs nuits la ville, perquisitionnant et arrêtant, souvent au hasard.

A Legnano, les fascistes ont fait irruption dans la maison d'un menuisier où ils frappèrent à mort M. Venegoni. Celui-ci, couvert de sang, voulut quand même se rendre à son habitation située pas loin du laboratoire. Mais s'étant rencontré avec d'autres fascistes, il fut encore frappé sauvagement.

Le nombre de citoyens bâtonnés est considérable.

A Imola, des escouades fascistes se sont rendues aux usines pour « prélever » des ouvriers afin de les bastonner. Un ancien maire socialiste, M. Micieti Giulio, a été, lui aussi, frappé à sang par les fascistes. Ceux-ci se sont rendus à la maison d'un ouvrier, abattirent la porte, détruisirent tous les meubles et volèrent un portefeuille contenant 300 francs.

A Milan, la maison de l'écrivain bien connu, Mario Mariani, a été dévastée.

A Ravenne, l'ancien combattant Guerrini, le socialiste Luciani et l'anarchiste Zauli ont été bâtonnés férocement. Les journaux d'opposition ont été brûlés et leurs abonnés ont reçu une mise en garde de la part de l'autorité politique fasciste locale en les obligeant à interrompre toute relation avec ces journaux.

A Rome, un groupe de fascistes a pénétré dans la maison du député antifasciste Eugenio Chiesa, fouillant partout. Enfin, ils ont déposé deux tubes de nitroglycérine, qui, en explosant, a produit des graves dommages au bâtiment.

Dans la région de Ferrara et de Massa Lombarda, de nombreux incendies ont été provoqués par les fascistes.

A Padoue, plus de trente ouvriers ont été arrêtés.

A Messine, Plaisance, Caseste, Gallarate, Vittorio, Veneto, dans presque toutes les villes de la Toscane, les perquisitions et les arrestations se comptent par milliers.

UN AN DE TERREUR

La presse fasciste italienne s'indigne, elle verse des fleuves d'encre en voulant faire croire à l'étranger que le régime fasciste en Italie a le consentement de la population de toute la péninsule, et que les attentats contre le « Duce » ne sont que le fruit des machinations de quelques exilés politiques.

Pour montrer justement tout le contraire, à savoir que le peuple entier d'Italie n'a qu'une volonté, celle de se débarrasser d'un gouvernement qui l'a mis sous le régime de la trique, nous nous reporterons aux nouvelles sur la réaction et la terreur, publiées dans la presse d'Italie, pendant un an. Les nouvelles brèves publiées au jour le jour, réunies ensemble, montrent au bout d'un an l'extension de la terreur en Italie. Certes, la presse fasciste permet la publication des nouvelles sur les arrestations, assassinats d'ouvriers, etc., mais de façon telle qu'elles « ne puissent pas troubler l'ordre public ».

Les nouvelles concernant les périodes à très forte réaction, nous avons pu les obtenir par d'autres moyens.

Le tableau statistique sur la terreur en Italie montre d'une manière frappante la résistance de tout un peuple contre le régime qui sévit de l'autre côté des Alpes. Il n'est pas besoin de dire que les personnes frappées sont exclusivement des travailleurs adhérents à des partis politiques pour la lutte de classes ou sans parti, et des citoyens antifascistes.

BILAN DE LA TERREUR, POUR LA PÉRIODE SEPTEMBRE 1925-SEPTEMBRE 1926

Années et Mois	Tués	Blessés	Arrestations	Dévastations de locaux	Perquisitions	Journaux saisis	Organisations dissoutes	Pertes de nationalité	Condamnations
1925									
Septembre	8	49	2.275	7	3.421	45	19	—	(*)
Octobre	29	78	151	116	780	42	7	—	630
Novembre.	4	39	416	4	1.032	51	38	—	530
Décembre.	4	7	371	2	1.110	84	93	—	360
1926									
Janvier	4	36	518	1	2.420	58	2	—	154
Février	5	18	320	1	931	15	2	—	(*)
Mars.	8	14	353	—	250	3	11	2	17
Avril	5	18	430	—	315	8	3	—	29
Mai	4	40	2.065	—	790	14	3	—	38
Juin.	2	18	280	—	158	23	5	—	50
Juillet	—	14	449	—	210	27	4	—	38
Août.	3	18	230	—	835	36	10	—	22
TOTAUX	76	349	7.858	131	12.252	406	187	2	

(*) Nous manquent les données des condamnations correspondant à ces mois-ci.

LA PEINE DE MORT... AVEC EFFET RÉTROACTIF

M. Turati, secrétaire général du parti fasciste, dans un discours officiel, a préconisé le rétablissement de la peine de mort pour les attentats contre le « Duce » « avec effet rétroactif. » Cette monstruosité, qui fait l'objet d'une préparation savante puisque les syndicats fascistes votent des ordres du jour dans ce sens, marque l'apogée de la politique sanglante de Mussolini. Il n'est pas possible que l'univers civilisé reste indifférent devant une pareille menace.

DANS L'ENFER FASCISTE

Sans commentaires, nous traduisons cette interpellation du député Picelli, présentée à la Chambre des députés d'Italie :

« Je demande au ministre de l'Intérieur pour savoir si les procédés pratiqués par les autorités de la Sûreté Publique (Pubblica Sicurezza) à mon égard et concernant la surveillance spéciale à laquelle je suis soumis depuis trois ans, répondent à des ordres précis donnés directement par le ministre même et pour savoir si la police romaine, suivant ces ordres, est donc autorisée à me vouloir faire soumettre au contrôle de gens qui n'ont rien à faire avec la police ; à s'immiscer dans les questions privées, les plus délicates et intimes, comme relations de famille et de parenté ; à envoyer des fonctionnaires dans mon habitation pour y faire des visites et des perquisitions en mon absence et à prétendre que la clef de ma chambre privée soit toujours à leur disposition. »

ARRESTATION DE DÉPUTÉS ET DE JOURNALISTES

A Milan, le 12 septembre, les communistes MM. Terracini, avocat et rédacteur de l' « Unità » ; Bibolotti, administrateur de ce journal et Ferragni, avocat, ont été arrêtés. Ils seront traduits à Bologne.

Le journal l' « Unità » dément les bruits intéressés que la presse fasciste a fait répandre, disant que ces personnes arrêtées « l'ont été pour des motifs qui, d'une façon absolue, n'ont rien à faire avec l'attentat, ni donc avec les bruits qui alimentent les reportages des journaux indiqués. »

D'autre part, sous l'ordre de l'autorité de Bologne, on a perquisitionné les habitations des députés communistes Gennari et Molinelli.

L'ex-député Di Vittorio a été, lui aussi, arrêté.

SANCTIONS CONTRE DES ÉMIGRÉS POLITIQUES

Les journaux fascistes annoncent que la Commission pour les émigrés politiques a décidé d'appliquer les sanctions prévues dans la loi du 31 janvier 1926 contre les émigrés politiques suivants :

Carlo Bazzi, Cesare Rossi, B. Tasciolo, G. Salvemini, A. de Ambris, G. Donati, G. Grimaldi, F. Frola, A Salerno, M. Pistacchi, F. Cuzzani, A. Pedrini, F. Ciccotti et U. Triaca.

Les émigrés qui feront l'objet de ces décrets seront privés de leurs droits civils et, par suite, de la propriété de leurs biens.

M. Massimo Rocca est menacé de se voir frapper des mêmes sanctions. La presse fasciste s'attaque encore, d'autre part, à M. Nitti, ancien président du Conseil, demandant contre lui les mêmes sanctions qu'on veut appliquer aux autres émigrés politiques.

Nous croyons bon de donner quelques lignes biographiques sur quelques-uns de ces personnages et personnalités :

Carlo Bazzi fut un interventionniste et ami de Bolo Pachia. Jusqu'à 1924 il fut un philo-fasciste. Sa vie politique est une des plus louches.

Cesare Rossi, ancien syndicaliste, interventionniste, fasciste, est responsable, plus ou moins directement, des nombreux crimes préparés à Palazzo Viminale. Il est un ami intime de Carlo Bazzi...

Benedetto Tasciolo, ancien rédacteur du « Popolo d'Italia », ancien secrétaire particulier du président du Conseil, M. Mussolini. Ses transformations politiques sont assez louches.

A côté de ces aventuriers, expression claire de ce qu'est le fascisme, quoique chassés par celui-ci pour des raisons certainement non excessivement... catholiques, il y a des personnalités connues, comme G. Salvemini, l'historien bien connu ; G. Donati, directeur du « Corriere degli Italiani » avec l'ancien député Trola, et ancien directeur du journal « Il Popolo » ; F. Ciccotti, journaliste connu et U. Triaca, de la Ligue des Droits de l'Homme à Paris.

POLOGNE

LA CRISE POLITIQUE

Le 24 septembre, la diète polonaise a voté un ordre du jour de méfiance pour deux des ministres du cabinet Bartel-Pilsudski. En conséquence, le ministère a remis sa démission entre les mains du président Moscieki.

Le président du Conseil se rendit aussitôt auprès de Pilsudski qui, sous le prétexte du repos des vacances, séjourne dans un village à la frontière lithuanienne. Pilsudski ordonna à son homme de paille Moscieki de signer immédiatement la nomination du second cabinet Bartel, dans lequel entrent « tous » les anciens ministres, même ceux auxquels la diète n'a pas voulu donner sa confiance.

En même temps Pilsudski a déclaré qu'il va revenir à Varsovie pour suivre de plus près les événements graves qui se préparent dans la capitale et que, si le Parlement ne veut pas céder, on dissoudra la diète.

Malgré le ton belliqueux des menaces du Maréchal, le Sénat, allant même plus loin que la diète, vota un ordre du jour repoussant le projet déposé par le gouvernement.

Le budget prévoyait l'augmentation des dépenses militaires de plus de 30 millions de zlotys. En repoussant le budget, le Sénat met en cause directement Pilsudski, qui est ministre de la Guerre dans le cabinet Bartel.

Le pouvoir législatif est parti en guerre ouverte contre la dictature pilsudskiste.

Quelles sont les causes de cette nouvelle crise politique ?

La diète, composée en majorité des éléments favorables à Witos, céda au mois de mai devant la force armée du maréchal.

Maintenant les hommes de la droite, représentants de la grande industrie, se sont ressaisis, et veulent renverser Pilsudski, qui favorise plutôt les grands propriétaires fonciers et prépare la guerre contre la Lithuanie et l'U. R. S. S., une guerre qui serait la cause d'un effondrement total de l'industrie polonaise.

Mais Pilsudski ne se rend pas. Il est prêt à dissoudre la diète à laquelle il a déjà enlevé tous les droits. Après la dissolution, il va gouverner sans annoncer des nouvelles élections à la mode de Primo de Rivera ou de Pangalos.

La dictature pilsudskiste évolue de plus en plus vers le fascisme ; après avoir supprimé les dernières libertés démocratiques, elle veut maintenant abolir le régime parlementaire.

Pour ceux qui s'intéressent aux événements polonais, cette solution n'est pas une surprise. En entrant dans la voie du fascisme, Pilsudski est obligé de suivre servilement les exemples de ses prédécesseurs en Italie ou en Espagne.

La dernière crise nous démontre que la dictature du maréchal n'est rien d'autre qu'une édition polonaise du régime fasciste.

La consolidation du fascisme polonais va amener une nouvelle répression contre la classe ouvrière et les minorités nationales.

ARRESTATION DE SYNDICALISTES RÉFORMISTES

Lvow, 20 septembre. - On a arrêté nombre de fonctionnaires des syndicats pour avoir préparé la fête du vingt-cinquième anniversaire de l'Internationale syndicale d'Amsterdam.

N. D. L. R. - Cette arrestation des militants syndicalistes appartenant à la Fédération d'Amsterdam, venant après l'arrestation du Comité central du parti socialiste indépendant affilié à la seconde Internationale, montre que la réaction polonaise s'attaque à tout le mouvement ouvrier sans distinction de tendance.

Mme SEMPOLOWSKA PLAIDE POUR L'AMNISTIE

Mme Stephania Sempolowska, une femme éminente de la société polonaise, et qui s'occupe depuis trente et un ans du secours aux prisonniers, vient de publier une lettre ouverte contre la terreur blanche et le régime des prisons en Pologne.

« Depuis quelques semaines, commence Mme Sempolowska dans sa lettre, de nombreuses masses laborieuses de Pologne élèvent leur voix en demandant la libération des prisonniers politiques ; c'est au titre du droit garanti par la Constitution et non comme une grâce que le peuple demande cette libération. La

voix des masses, malgré les obstacles élevés par le gouvernement, s'étend et passe par-dessus les frontières de l'État polonais. Les ouvriers de tous les pays votent, à leurs meetings, des résolutions demandant l'amnistie pour les prisonniers politiques polonais ; les intellectuels de France et d'Allemagne ont formé des comités de lutte pour l'amnistie. Les personnalités les plus célèbres ont adhéré à ces comités.

« Mais chez nous, en Pologne, la police dissout les meetings et la censure saisit tout ce qui en parle. On fait de grands efforts pour étouffer la campagne actuelle. En même temps on raconte au peuple que la liberté complète de l'homme et du citoyen existe en Pologne. Toutes ces phrases hypocrites semblent une raillerie, nos prisons étant surpeuplées de prisonniers politiques, les agents de la sûreté étant les censeurs de nos pensées et juges de notre conscience, et le système des répressions politiques étant reconnu comme nécessité d'État. Le nombre de prisonniers politiques en Pologne dépasse 6.000. Il n'était pas si élevé après la révolution de 1905-06 ; mais comme il n'y a pas de révolution en Pologne ni même de troubles politiques qui pourraient justifier des mesures exceptionnelles, il faut reconnaître que les répressions politiques de la Pologne démocrate sont pires que celles qui étaient pratiquées normalement par les gouvernements despotiques. IL FAUT DIRE QUE L'ÉTAT DES PRISONNIERS POLITIQUES POLONAIS EST PIRE ET SUIVI DE SUPPLICES PLUS DURS QU'AU TEMPS DU TSAR.

« Les massacres des prisonniers politiques sont devenus droit imprescriptible du régime pénitentiaire. On emploie une série de punitions - depuis le cachot jusqu'aux supplices les plus raffinés - pour les moindres fautes. On fait souffrir de la faim les prisonniers, non par punition, mais parce que la nourriture est régulièrement insuffisante. On interdit le secours pécuniaire du dehors et on ne permet pas de recevoir des vivres. Pour faire accroître les supplices des prisonniers, on les met en cellule un par un ou, au contraire, on entasse dans une cellule un tel nombre d'individus qu'ils s'étouffent et ne peuvent pas se mouvoir.

« Le seul moyen dont disposent les prisonniers, c'est la grève de la faim. Il y avait, par exemple, au mois de juin, sept grèves de ce genre. On est souvent poussé à la grève par l'instruction infiniment prolongée.

« Un groupe de jeunes gens, membres de la Conférence des Jeunesses communistes a fait plus de deux ans de détention préventive. Des cas de détention préliminaire de quatre ans ne sont pas rares, ils ne sont pas même compris dans les termes de la condamnation.

« On peut s'imaginer quel est le nombre énorme de prisonniers politiques d'après les chiffres suivants : 3.200 paysans blanc-russes et ukrainiens furent arrêtés au printemps 1925. On en a libéré les neuf dixièmes au bout de quelques mois, le reste attend le jugement. Au mois d'avril 1926, on a arrêté 1.379 personnes suspectes de crimes politiques. Du 1er juin 1925 au 1er juin 1926, on a condamné 2.431 individus et on en a arrêté de nouveau 6.757. »

Mme Sempolowska termine sa lettre par un appel énergique pour l'amnistie.

LES TORTIONNAIRES SONT VÉNAUX !

Le « Glos prawdy » vient de publier toute une série d'articles contenant des révélations sensationnelles sur de nombreux cas de corruption et les abus des fonctionnaires de la police criminelle, ainsi que sur la vénalité des juges d'instruction de Varsovie. Le journal prétend, entre autres, que plusieurs grands vols ont été commis au su et avec l'aide de certains fonctionnaires de la police criminelle. Le ministère de la guerre aurait chargé un commissaire supérieur de police de l'enquête sur ces événements. Le scandale est ouvert et public. Deux commissaires de la police criminelle de Varsovie ont été destitués par le commissaire gouvernemental, en raison des faits dévoilés par le « Glos prawdy ». Des révocations sont imminentes.

A TRAVERS LES GRILLES

I

Quarante prisonniers politiques de la geôle de Sieradz ont adressé la lettre suivante au ministre de la Justice :

« Nous signataires, prisonniers politiques, détenus par la terreur blanche de la bourgeoisie polonaise dans la prison de Sieradz pour avoir crié les paroles de la vérité aux masses prolétaires ; pour avoir démasqué le grand scandale de l'exploitation, de la violence, des infamies et des assassinats subis par la classe ouvrière et paysanne par le crime de tous les gouvernements

polonais depuis celui de Moraczewski jusqu'à celui de Bartel ; pour avoir fait appel à la Pologne travailleuse pour la lutte en faveur du gouvernement ouvrier et paysan qui nous rendrait la Pologne vraiment libre et indépendante, une république de conseils qui serait la patrie des hommes du travail et non des bourgeois et exploiteurs ; nous déclarons :

« Que nous ne cesserons de lutter jusqu'à la dernière goutte de sang, contre les atroces fléaux qui frappent le prolétariat polonais ;

« Que, dans cette lutte, ni vos prisons ni vos potences ne nous briseront, que nous ne demandons pas de grâce pour des particuliers d'entre nous, mais la pleine liberté politique pour les masses laborieuses de la Pologne, l'abolition des lois anti-prolétariennes du kaiser et du tsar, l'amnistie générale pour tous les prisonniers politiques ; qu'aucun d'entre nous ne formulera une demande de grâce ni ne permettra à sa famille d'en formuler ; que nul appât de l'administration pénitentiaire ne nous séduira.

« Nous élevons la voix pour protester vigoureusement contre les méthodes infâmes du gouvernement Bartel-Pilsudski qui tâche de briser notre volonté de lutte, et nous affirmons qu'elles ne réussiront pas à écraser notre conscience et notre dévouement révolutionnaire.

« Sieradz, en août 1926. »

II

On nous communique une lettre d'un prisonnier politique de Nowogrodek, B. Nekyn, adressée au Sejm et demandant, au nom de tous les prisonniers terrorisés, qu'une délégation d'enquête soit envoyée. Le chef de la prison, « en présence d'un suppléant de l'avocat général », fait battre les prisonniers par les élèves de l'école de police, « avec des crosses et canons de fusil ». On les enchaîne et les jette demi-nus dans le cachot noir. « Nous avons été quinze jours chargés de fer, écrit-il, bien que la grève de la faim n'ait duré que cinq jours. »

LES PERQUISITIONS

Varsovie, 19 septembre. - Vendredi soir, la police politique a perquisitionné et apposé les scellés dans une série de locaux ouvriers. Ces opérations se relient aux persécutions contre le Comité électoral de la gauche ouvrière.

Ainsi furent envahis et fermés, après une perquisition, les locaux du syndicat des ouvriers boulangers, du syndicat des ouvriers en cuir et de ceux en bâtiment. Dans le local de la société ouvrière « Chez nous » où se tenait, au moment de l'entrée des agents, une séance, on arrêta huit personnes qui n'avaient pas de papiers d'identité sur elles.

Le lendemain, elels furent remises en liberté et les locaux rouverts, les autorités n'ayant rien trouvé de suspect.

CONTRE LES MINORITÉS NATIONALES

I

Le 30 août, a été prononcé au tribunal régional de Wilno le jugement dans l'affaire des 45 paysans blanc-russes, accusés d'avoir mis le feu, en 1918, à de grandes métairies dans le district de Dzisna. Le chef des accusés, Molotnikow, a été condamné à six ans de prison de rigueur, sans compter les quatre ans de détention préventive. Les deux frères Oriechow ont été punis chacun de huit ans de prison ; 25 paysans ont été condamnés à un an de prison ; 12 ont été acquittés.

II

Varsovie, 17 septembre. - Une délégation de la fraction juive à la Diète s'est rendue, hier, chez le premier ministre Bartel pour exiger l'abolition de la circulaire de M. Glombinski concernant l'établissement du « numerus clausus », dressé contre les étudiants juifs aux universités polonaises.

III

Lvow, 10 septembre. - L'union des partis ukrainiens en Pologne a élevé une protestation contre la politique du ministre de l'Instruction publique relative aux écoles ukrainiennes en Galicie orientale et en Wolhynie. Elle avertit, par une résolution, le Gouvernement polonais qu'une grève générale des écoles ukrainiennes éclatera au cas où le gouvernement n'accorderait pas la demande des Ukrainiens concernant la question des écoles.

IV

Le Bulletin n° 2, du 1er septembre, édité par le Bureau de Correspondance Ukrainien à Vienne, annonce de nouvelles suppressions de la presse ukraïnienne. Le journal « Dilo » qui paraît à Lvow a été confisqué déjà quatre-vingt et une fois pendant le cours de l'année. D'un autre journal ukrainien, le bi-hedbomàdaire « Rada » ont été saisis soixante-deux numéros sur soixante-quatre tirés en tout.

V

Le rédacteur Bobinski du « Switlo », organe radical, paysan et ouvrier ukrainien, a été accusé selon le § 58 du code pénal de l'ancienne monarchie autrichienne (haute trahison). Le « Swietlo » avait été suspendu par la police politique de Lvow depuis le 1er mai.

ODIEUSES VIOLENCES CONTRE UN VIEILLARD

Le 14 septembre, un habitant de Kolo, Markovitch, entra au commissariat de police pour payer une amende de 5 zloty qui lui avait été imposée. Le commandant Zebrowski l'amena dans la cour et le frappa affreusement. Markovitch étant un sexagénaire, tomba presque évanoui et fut jeté dans une cave parmi des voleurs. Le commandant les encouragea à le battre, de sorte que le vieillard dut être transporté dans un état grave chez lui. Cet événement, qui n'est pas le premier de ce genre, a provoqué une émotion très vive dans la ville.

CINQ ANS DE PRISON POUR DEUX INNOCENTS

La Cour d'appel de Varsovie, après deux semaines de débats, a rendu le jugement dans l'affaire des paysans de Minsk-Mazowieckie, accusés d'avoir, en 1921, pillé les biens des grands propriétaires. Deux d'entre eux, Szuchta et Kowaltchuk - qui avaient déjà subi cinq ans de prison - ont été acquittés. Leur innocence complète est apparue évidente. L'acte judiciaire a révélé le fait qu'ils avaient été tous deux condamnés sur la seule base des aveux, arrachés par la torture policière.

LES PROTESTATIONS EN FRANCE

Des ordres du jour en faveur de l'amnistie et contre la terreur blanche en Pologne, ont été votés par les assemblées publiques tenues à Hénin-Liétard, Boulogne-sur-Mer, Rodez, Albi, Gaillac, les groupes du Secours Rouge du 5e arrondissement de Paris, les ouvriers de l'usine Saga à Paris, le Syndicat des cheminots de Paris (Rive gauche), le syndicat des ouvriers peintres de la Seine, le syndicat de la serrurerie et de la charpente en fer de la région parisienne.

FRANCE

A LA PRISON DE LA RABTA A TUNIS

Dans le Bulletin du 10 septembre, nous signalions les mauvais traitements infligés aux détenus politiques à la prison de La Rabta à Tunis.

Depuis, la situation, loin de s'améliorer, a pris un tel caractère de gravité que les prisonniers ont dû procéder à une action vigoureuse pour obtenir satisfaction partielle.

En fait, le régime politique n'est pas appliqué à La Rabta, c'est le régime du bon plaisir.

Le directeur des services pénitentiaires ne peut nier des faits contrôlables et contrôlés. C'est ainsi que le repas du matin arrive aux prisonniers une heure après le café, celui du soir à 4 heures. De la sorte, les aliments sont froids et figés.

De plus, les soins les plus élémentaires de propreté sont ignorés à la cuisine de la prison ; souvent les légumes sont littéralement pourris.

Depuis le premier jour de la détention, le même système n'a jamais varié. Tous les jours : soupe au riz ou aux pâtes immangeable. Un second plat est accordé trois ou quatre fois par semaine. Quant à la quantité de viande, elle se réduit à un morceau de graisse ou de peau, au point que de nombreuses fois les détenus refusèrent cette ration insuffisante.

Nous pourrions allonger à l'infini la citation des brimades dont les

prisonniers sont victimes. En réalité, pour le directeur de la prison de La Rabta, le régime politique n'existe pas plus que les règlements.

En Tunisie comme en Algérie, l'arbitraire règne. On suspend les journaux, on interdit les réunions, on emprisonne sans motif.

Contre un scandale qui tend à se perpétuer, les prisonniers politiques n'ont plus qu'un recours : la grève de la faim.

Les gens de cœur ne doivent pas tolérer que ce moyen - employé, soulignons-le, dans les pays de terreur blanche - soit le seul qui permette aux victimes politiques de faire entendre leur voix.

Le gouvernement doit être mis en demeure d'améliorer immédiatement le régime des prisons d'Alger et de Tunis.

ENCORE UN CAS D'ARBITRAIRE EN ALGERIE

Un brave chauffeur de maison bourgeoise travaillant à Paris, Belghoul Ahmed, décide de revoir son pays pendant la période des vacances. Quoi de plus normal !

Ce n'est pas l'avis de la police de M. Viollette qui, sous le prétexte que Belghoul est sympathique au mouvement de l'Emir Kaled, le fait jeter en prison.

Depuis la fin d'août, ce malheureux attend que l'on statue sur son sort; sa compagne malade multiplie en vain les démarches.

Le Secours Rouge, qui s'occupe de cette affaire, demande la libération de Belghoul. On ne peut qu'appuyer cette action.

LA RÉPRESSION DANS LA MARINE DE GUERRE

La dureté du service et le surmenage imposé inutilement aux marins sur les bâtiments de guerre, a soulevé depuis quelque temps une vague de mécontentement parmi les équipages.

Le 26 juillet, les marins de l'aviation maritime à Houstin refusaient de se rendre au travail, la nourriture étant insuffisante.

Au débarquement, à Toulon, du sultan du Maroc, les mécaniciens et chauffeurs du « Liévin » refusèrent de se mettre en tenue, pour protester contre des inspections par trop répétées.

Le 21 juin, sur le « Mulhouse », les chauffeurs et mécaniciens, excédés par les brimades, se révoltaient au moment où ils naviguaient vers le Riff.

Enfin, tout le monde a encore en mémoire l'affaire du « Metz » qui se déclancha le 27 avril pour une affaire de service (dédoublement du quart).

Au lieu de modifier le règlement à bord, d'améliorer le sort des marins, le gouvernement, l'état-major de la marine accentuent la répression.

A la suite de l'affaire du « Mulhouse », un chauffeur, Marcel Lepvrier était condamné à deux ans de prison ; aujourd'hui le Conseil de guerre maritime de Toulon condamne les marins Petitot à trois ans de prison, Brière à deux ans et Ronchail à six mois avec sursis. Tous trois étaient impliqués dans l'affaire du « Metz ».

Ceux qui, par leur action vigoureuse, obtinrent la libération des marins de la Mer Noire doivent se retrouver pour protester contre les nouvelles condamnations qui frappent les gars aux cols bleus.

Le gérant : Simon André.

8105-10-26. — Imp. Parisiennes Réunies (Bourse de Commerce, E. Fuzat, imp.), 35, rue J.-J.-Rousseau, Paris.